



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 octobre 2024

Vote(s) pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 4 novembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-11-04-BD-24 :

Projet de Campus De La Salle à Metz - Cession de terrains au profit de la Fondation de la Salle - Délibération modificative.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024 par laquelle Metz Métropole a acquis auprès de l'EPFGE la parcelle cadastrée section CO n° 54/1 à Metz,

VU la délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024 par laquelle Metz Métropole a autorisé la cession des parcelles cadastrées section CO n° 38 et CO n° 54/1 à Metz, au profit de la Fondation de la Salle,

VU l'acte notarié d'acquisition, en date du 4 octobre 2024, par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire auprès de la SAREMM de la parcelle cadastrée section CO n° 38,

VU l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 4 juillet 2024,

CONSIDERANT l'erreur matérielle, dont est entachée la délibération en date du 24 septembre 2024, autorisant la cession de terrains au profit de la Fondation de la Salle, en ce que les prix mentionnés l'ont été en Hors Taxe (HT) alors qu'ils auraient dû l'être en Toute Taxe Comprise (TTC),

CONSIDERANT le projet de Campus de la Fondation de la Salle qui permettra de proposer une offre universitaire supplémentaire dans le secteur du Technopôle,

CONSIDERANT la nécessité de céder à la Fondation De La Salle l'emprise foncière correspondante pour permettre la réalisation de son projet, au prix de 75 € HT/m², soit un montant total de 2 999 625 € HT,


DECIDE de retirer la délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024 par laquelle Metz Métropole a donné son accord pour la cession de terrains au profit de la Fondation de la Salle, en ce qu'elle comporte une erreur matérielle mentionnant un montant de 90 € HT/m², soit 3 599 550 € HT,

DECIDE, par suite de son acquisition auprès de l'EPFGE et de la SAREMM, de céder au profit de la Fondation de la Salle, représentée par Madame Christine FRANCOIS, pour un montant de

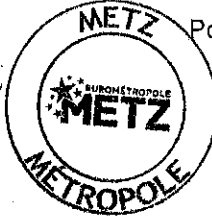
75 € HT/m², soit 2 999 625 € HT (TVA à devoir en sus le cas échéant), les parcelles cadastrées section CO n° 38 et n°54/1 à Metz, d'une contenance totale de 3ha 99a 95ca, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis de vente et ses éventuels avenants, à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document s'y rapportant, la Fondation de la Salle prenant à sa charge les frais d'actes notariés.

Metz, le 5 novembre 2024

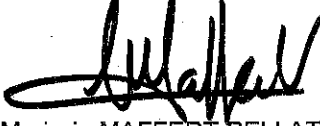
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241104-2024-11-DB24-DE

Numéro de l'acte : 2024-11-DB24
Date de décision : lundi 4 novembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Projet de Campus De La Salle à Metz - Cession de terrains au profit de la Fondation de la Salle - Délibération modificative
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/11/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241104-2024-11-DB24-DE
Document principal : 99_DE-24.pdf

Historique :

05/11/24 17:39	En cours de création	
05/11/24 17:41	En préparation	Catherine DELLES
06/11/24 09:02	Reçu	Catherine DELLES
06/11/24 09:03	En cours de transmission	
06/11/24 09:05	Transmis en Préfecture	
06/11/24 09:13	Accusé de réception reçu	